



Nom du produit: **BA 82**

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation:* Amener la personne à l'air libre. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- Contact avec la peau :* Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Contact avec les yeux :* Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières (mini 15 min.). En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.
- Ingestion:* Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucune raisonnablement prévisible

*Autres informations:* Les poudres humides et les solutions occasionnent des conditions extrêmement glissantes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**appropriés:** Eau, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre sèche  
Attention ! Les poudres humides et les solutions occasionnent des conditions extrêmement glissantes.

**inappropriés:** aucun

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Produit de décomposition dangereux*

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de: gaz chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbones (COx). Le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit dans une atmosphère pauvre en oxygène.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Mesures de protection* En cas d'incendie, porter un appareil de protection autonome.

*Autres informations* Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Précautions individuelles:* Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

*Équipement de protection:* Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir section 8, contrôle de l'exposition/protection individuelle)

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Comme tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.



**Nom du produit:** BA 82

PAGE	4 de 7
DATE DE REVISION:	2/12/2017
DATE D'IMPRESSION:	28/08/2018

*d) Protection respiratoire:*

Aucun équipement de protection respiratoire n'est normalement nécessaire. Dans le cas où la concentration de la poudre, au poste de travail, dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

*e) Conseil supplémentaire:*

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence	Solide granulaire
b) Odeur:	aucune
c) Seuil olfactif:	Non applicable
d) pH:	5-9 @ 5 g/l
e) Point de fusion/ point de congélation:	> 150°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable
g) Point d'éclair:	Non applicable
h) Taux d'évaporation:	Non applicable
i) Inflammabilité (solide, gaz):	Donnée non disponible
j) Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Ne devrait pas créer des atmosphères explosives
k) Pression de vapeur:	Non applicable
l) Densité de vapeur:	Non applicable
m) Densité relative:	0,6-0,9
n) Solubilité:	soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage:	-2
p) Température d'auto-inflammabilité:	Ne s'auto inflamme pas (basé sur la structure chimique)
q) Température de décomposition:	> 150°C
r) Viscosité:	voir la fiche technique
s) Propriétés explosives:	Kst = 0, non inflammable à des sources d'ignition de moins de 2,5 kJ
t) Propriétés comburantes:	Ne devrait pas être comburant (basé sur la structure chimique)

### 9.2 Autres informations

Aucune



Nom du produit: **BA 82**

**Effets sur les organismes terrestres:** Pas d'effet connu  
**Toxicité des sédiments:** Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Dégradation:** Difficilement biodégradable  
**Hydrolyse:** Ne s'hydrolyse pas  
**Photolyse:** Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne se bioaccumule pas  
**Coefficient de partage (Log Pow):** -2  
**Facteur de bioconcentration (FBC):** ≈ 0

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucun

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne remplit pas les critères conformément à l'annexe XIII de REACH

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Emballages contaminés:

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

#### Récupération:

Rincer les containers vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les réglementations transport.

**Transport terrestre (ARD/RID), maritime (IMDG), aérien (IATA):** non classé

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients de ce produit ont été enregistré ou pré-enregistré auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques ou sont exemptés de l'être.

Nom du produit: **BA 82**

## 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit par la personne responsable de l'élaboration de cette fiche de donnée de sécurité. Toutes les informations pertinentes utilisées pour réaliser cette évaluation sont incluses dans cette fiche de données de sécurité ainsi que toute éventuelle mesure de réduction de risques.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):

SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie, SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle, SECTION 15: Informations réglementaires, SECTION 16: Autres informations.

Signification des abréviations et acronymes utilisés.

### Acronymes

PBT = persistant, bioaccumulable et toxique  
STOT = toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB = très persistant et très bioaccumulable

Cette FDS a été préparée en accord avec les Directives suivantes:

Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié  
Règlement (CE) n° 1272/2008, comme modifié

Numéro de révision: 17.01.a

PRAC001

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur base de nos connaissances à la date de la publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.

## ANNEXES

Tel que fourni, ce produit n'est pas dangereux et ne contient pas de substances dangereuses qui:

- nécessitent un enregistrement sous REACH; ou,
- démontrent des effets pertinents qui exigeraient une évaluation de la sécurité chimique; ou,
- sont présents à des concentrations supérieures à leur valeur limite.

Par conséquent, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, paragraphe 7, un scénario d'exposition n'est pas nécessaire en annexe de la fiche de donnée de sécurité.